



Draguignan, le 21 Septembre 2021

Monsieur le Maire
Hôtel de ville

83 820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Service: Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Stéphanie Vinçon
Nos Réf : FJ/FA/SV/MA
Visa Cheffe de service :
Visa Direction :

Objet : Modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 29 juillet 2021, nous avons été rendus destinataire du projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire avant le début de l'enquête publique.

La modification a pour objet :

- Modification de l'OAP « le Rayol » en ce qui concerne le parc de stationnements.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

Fabienne JOLY

Présidente de la Chambre d'Agriculture

Le Maire	D.G.S.	Cabinet du Maire	Services Techniques	Finances	Environnement
Mairie du RAYOL-CANADEL					
Reçu le		30 SEP. 2021		4995	
Urbanisme	Communication	C.C.A.S.	Citoyenneté	Police Municipale	Services Scolaires